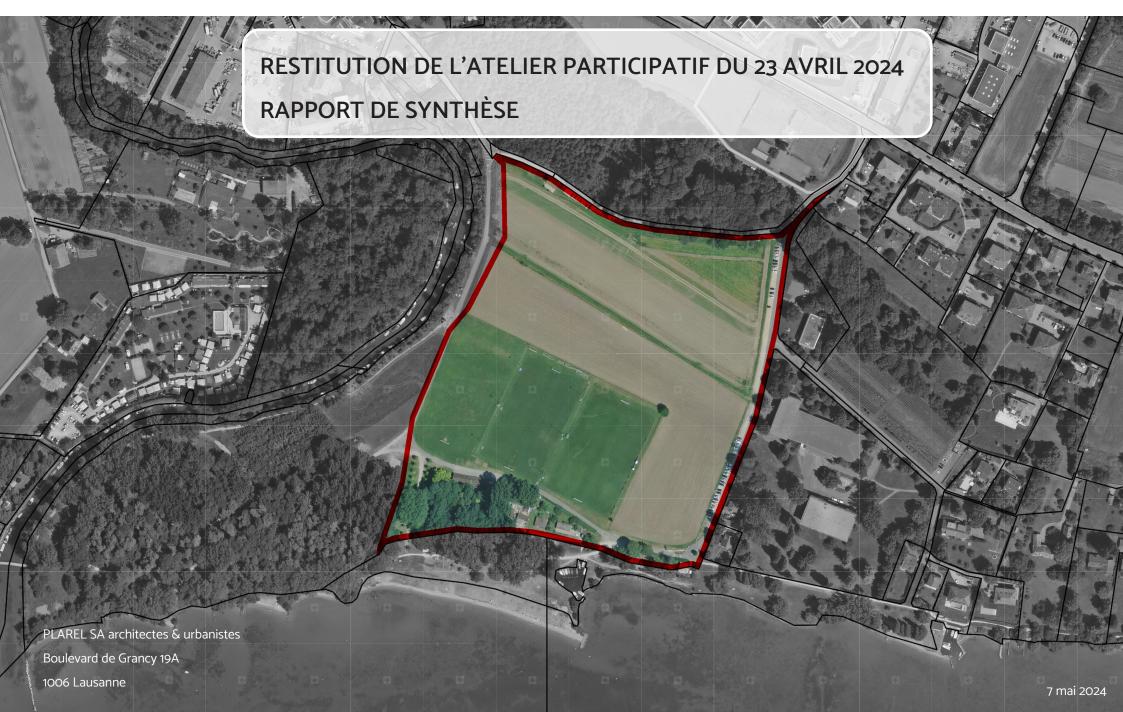
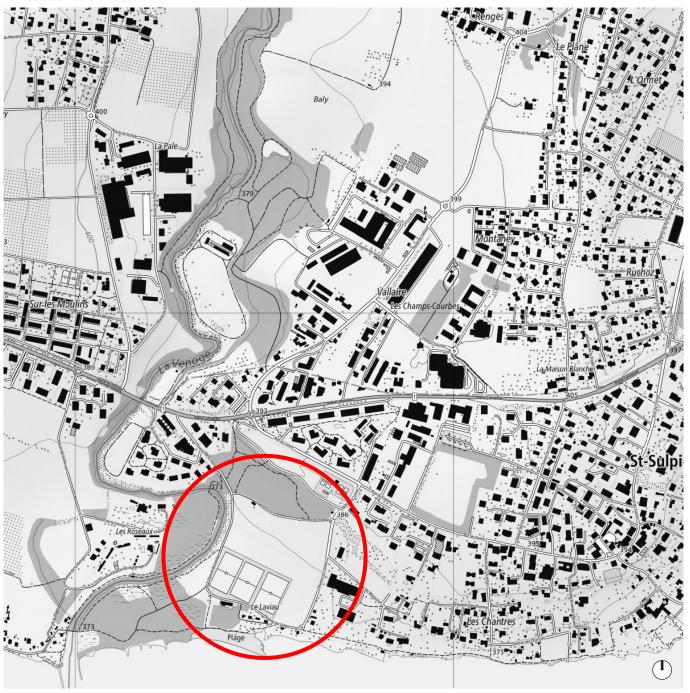


DÉMARCHE PARTICIPATIVE



Sommaire

1.	INTRODUCTION	3
2.	DONNÉES DE BASE	8
3.	PROPOSITIONS DES GROUPES 1	4
4.	SYNTHÈSE ET CALENDRIER1	18



1. INTRODUCTION

Le contexte 1.1

La Municipalité conduit actuellement un projet de plan d'affectation (PA) au lieu-dit «Le Laviau» sur la parcelle communale n° 650. Prévu de longue date, ce PA a pour principal objectif de requalifier dans la perspective du projet de renaturation de la Venoge prévu par le Canton. Dans ce contexte et en application de l'article 2 LATC, la Municipalité a souhaité faire participer des représentants de la population de Saint-Sulpice à cette démarche de planification.

Les objectifs 1.2

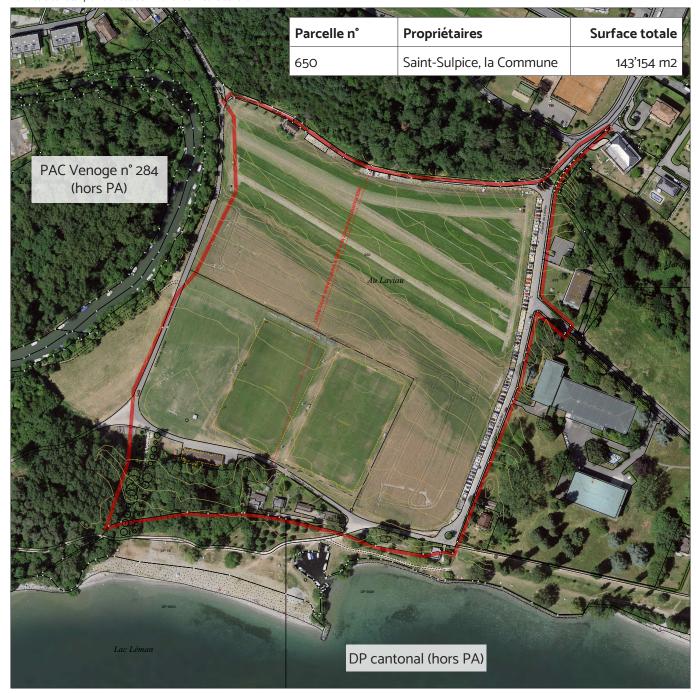
L'objectif de cette démarche participative était de dresser un programme des besoins afin de répondre au mieux aux attentes des futurs usagers du site. Les questions auxquelles l'assemblée a été amenée à se positionner étaient notamment les suivantes:

- Comment imaginons-nous la zone naturelle protégée de l'Ouest du Laviau?
- Quels terrains de sport voulons-nous dans l'Est du Laviau?
- Avec quels vestiaires et quelle buvette?
- Quelles activités lacustres souhaitons-nous promouvoir en dehors du port?

Art. 2 LATC Information et participation de la population

¹Les autorités veillent à informer et à faire participer la population conformément à l'article 4 LAT.

²Les projets de plan ayant des incidences importantes sur le territoire font l'objet d'une démarche participative.



1.3 La forme de la démarche

Les modalités d'une démarche participative sont laissées à l'apréciation de la Municipalité. La présente démarche a été organisée sous la forme d'un **atelier participatif** qui a eu lieu à la Salle communale de Saint-Sulpice le 23 avril 2024 de 19h à 21h30.

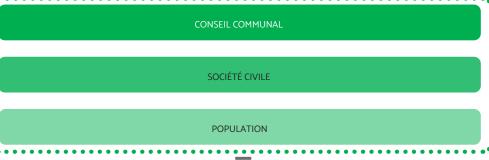
1.4 Le public cible

La Municipalité a envoyé un flyer d'information à la population. Toute personne intéressée était invitée à s'inscrire à la soirée.

Le nombre de personnes étant limité à 30, les participants ont été choisis par la Municipalité, dans un premier temps, sur la base de leur profil pour assurer la meilleure représentativité possible. Dans un second temps, un tirage au sort a été établi pour éviter tout favoritisme.

PHASE 1: INFORMER & INVITER







PHASE 2: QUESTIONNER (ATELIER PARTICIPATIF)



ANIMATION et RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
PLAREL SA - Municipalité

<u>GROUPE 1</u> LA ZONE AGRICOLE / PROTÉGÉE

Animateur JÉRÔME DUVAL Ing. en environnement - Ecoscan SA GROUPE 2
SECTEUR DES LOISIRS TERRESTRES

Animateur
PIERRE MEYLAN
urbaniste - Plarel SA

GROUPE 3
SECTEUR DES LOISIRS LACUSTRES

Animateur SAMUEL PELLI urbaniste - Plarel SA



PHASE 3: RESTITUER LES RÉSULTATS



CONSEIL COMMUNAL

Présentation du résultat des études par la Municipalité

SOCIÉTÉ CIVILE & POPULATION

Site internet de la Commune et avis dans le journal local

1.5 Les groupes de travail

Dès leur inscription, les personnes étaient invitées à choisir un des trois thèmes de réflexion suivants :

- · Groupe 1 : Secteur zone agricole / protégée
- Groupe 2 : Secteur des loisirs terrestres
- Groupe 3 : Secteur des loisirs lacustres

L'assemblée a été répartie selon ces 3 groupes de travail pour formuler des propositions. Chaque groupe était encadré par un professionnel nommé «animateur». Ce dernier était présent pour répondre aux questions et veiller au bon déroulement du temps de travail en groupe.

Animateur groupe 1

M. Jérôme Duval, ingénieur en environnement, Ecoscan SA

Animateur groupe 2

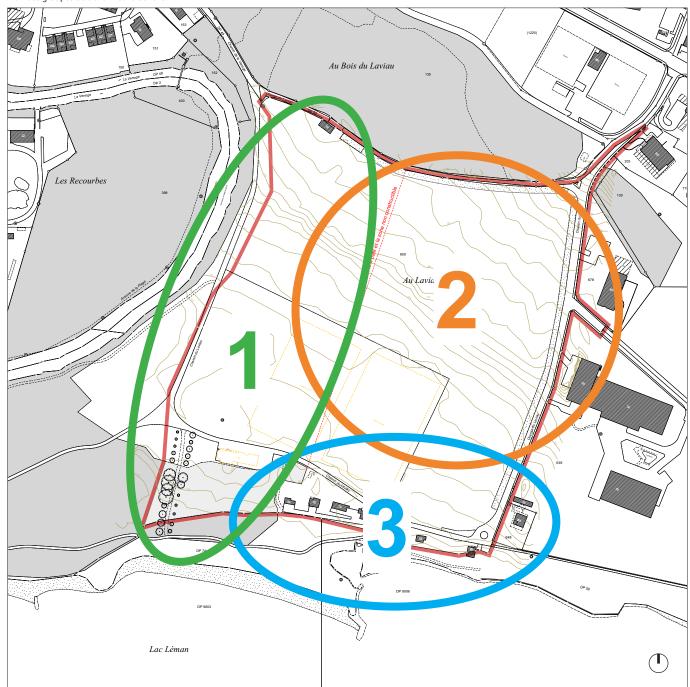
M. Pierre Meylan, architecte-urbaniste, Plarel SA

Animateur groupe 3

M. Samuel Pelli, ingénieur-urbaniste, Plarel SA

Expert externe

M. Thibaud Stéphan, ingénieur en mobilité, Citec SA Plan des groupes de travail - sans échelle



Les « règles du jeu »

Chaque groupe était chargé de nommer un.e référent.e pour la restitution des réflexions à la fin de la soirée. La restitution devait être présentée par oral devant l'assemblée. Elle devait être accompagnée d'un texte manuscrit remis aux animateurs.

Au sein des groupes, chaque avis était soumis à la discussion. Chaque avis, idée ou proposition ne se retrouvera pas forcément dans les documents du plan d'affectation.

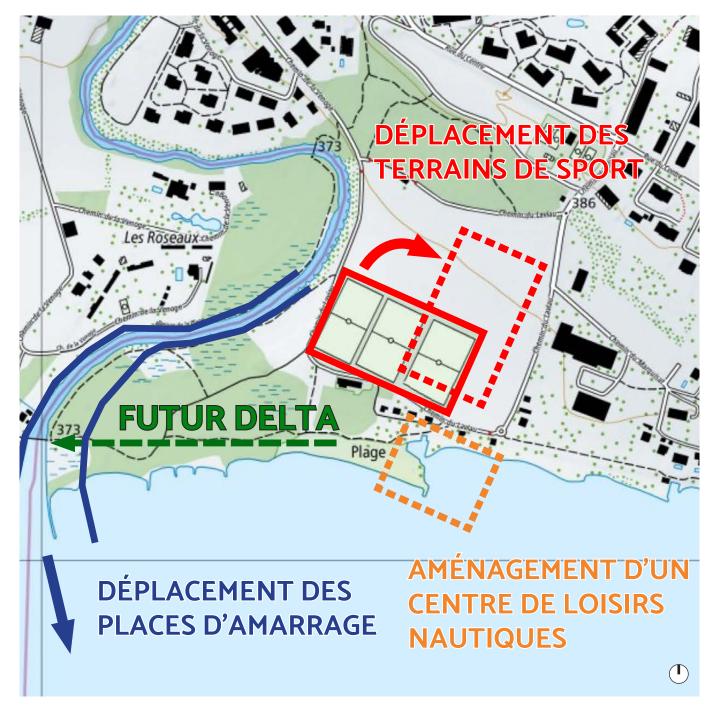
Chaque groupe disposait du matériel suivant :

- un bloc-notes A4
- des feutres de couleur
- un rouleau de papier calque
- du scotch
- un plan cadastral sur papier (1/1'000)
- une orthophoto sur papier (1/1'000)

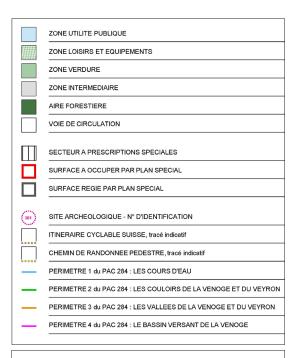
Horaire		Intervenants
19:00 - 19:10	Accueil des participant.e.s	Syndic
	 Mot de bienvenue, énoncé des attentes 	
19:10 - 19:30	Présentation du diagnostic et des enjeux	Plarel SA
	 Information relative au déroulement de l'atelier 	
	 État de la planification (dispositions à l'utilisation du sol et études en vigueur) 	
	Présentation du projet d'intention	
19:30 - 20:20	Atelier : Définition des besoins	Tou.te.s
	 Répartition de l'assemblée en 3 groupes 	
	 Travail de groupe sur le programme et les lignes directrices 	
20:20 - 20:30	Pause	
20:30 - 20:55	Restitution en plénum	Référent.e.s
	 Présentation à l'assemblée par les 3 référent.e.s du travail de groupe 	
20:55 - 21:00	 Conclusion et rappel des prochaines étapes 	Syndic
21:00 - 21:30	Verre de l'amitié	Tou.te.s

2. DONNÉES DE BASE

Le contexte du plan d'affectation «Le Laviau»



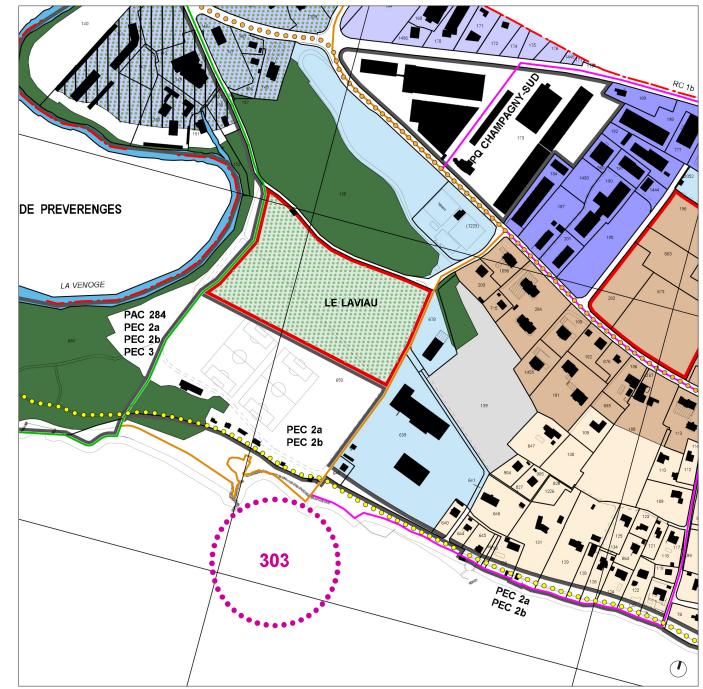
2.2 Le plan général d'affectation (PGA) du 18 août 2011



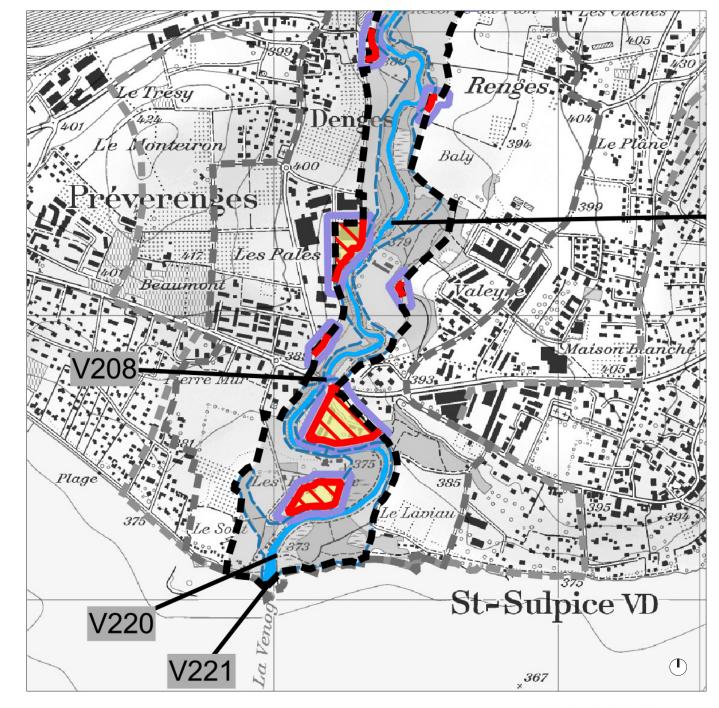
<u>Art. 19.1</u> La zone loisirs et équipements doit être régie par un plan partiel d'affectation ou un plan de quartier.

Cette surface de grande valeur sociale, paysagère et biologique est réservée à des réalisations d'intérêt général compatibles avec la sauvegarde des milieux naturels et les mesures de protection qui s'appliquent à la rive du lac Léman et au cours de la Venoge.

En l'état, les équipements existants sont régis par les dispositions de la LATC (art. 81).



2.3 Le plan d'affectation cantonal (PAC) 284 Venoge - version 2018



Périmètre 2 : Les couloirs de la Venoge et du Veyron (existant, non modifié)

ZONES

Zone protégée des couloirs de la Venoge et du Veyron (existant, non modifié)

Zones alluviales d'importance nationale (existant, non modifié)

Secteurs actuellement en zone à bâtir à prescriptions spéciales qui sortent du périmètre 2 et ne sont plus soumis à l'obligation d'édicter des prescriptions spéciales

2.4 Le projet d'intention soumis au Canton pour examen préliminaire - Plarel SA - 2019



2.5 Le projet d'intention soumis au Canton pour examen préliminaire - Plarel SA - 2019

GENERALITES

périmètre du plan partiel d'affectation

bâtiment existant

AFFECTATIONS

zone affectée à des besoins publics 15 LAT

aire forestière 18 LAT

zone agricole protégée 16 LAT

zone de desserte 15 LAT



3. PROPOSITIONS DES GROUPES

3.1 Propositions du groupe 1 : zone agricole / naturelle

- 1. Maintenir la partie Ouest du secteur du Laviau la plus naturelle possible.
- 2. Aménager un chemin perméable et sinueux entre la partie Nord et la partie Sud du site pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les véhicules agricoles.
- 3. Ponctuer ce parcours de panneaux didactiques traitant de la Venoge, de sa faune, de sa flore et de ses caractéristiques naturelles et hydrologiques.
- 4. Proposer, de part et d'autre du chemin, deux types d'exploitation agricole bien distincts :
- A l'Ouest, privilégier une surface agroforestière naturelle plantée notamment de marronniers et de noyers (secteur amont) et de fruitiers haute-tige (secteur aval).
- A l'Est, proposer des cultures biologiques pour du maraîchage destiné en priorité à la population (auto-cueillette, fleurs en culture libre, etc.).
- 5. Dans le prolongement du refuge, entretenir les surfaces sous la forme d'une prairie extensive et de cultures agricoles biologiques.
- Dans la zone affectée à des besoins publics, prévoir un parc à chiens (gardiennage) car ces derniers ont désormais un accès limité aux rives du lac.



3.2 Propositions du groupe 2 : secteur des loisirs terrestres

- 1. Garantir une certaine gradation des divers aménagements de sports et de loisirs : plus construits au Nord du site et plus naturels au Sud du site, à proximité du lac.
- 2. Implanter au Nord du site, un bâtiment pour les vestiaires et une buvette en remplacement du bâtiment existant qui doit être démoli. Tirer parti de la pente du terrain pour aménager ce nouveau volume sur deux niveaux. Prévoir des places de parc en lien direct avec ce bâtiment.
- Orienter les nouveaux terrains de foot (dont 1 en revêtement synthétique) dans le sens Nord-Sud de manière à ménager au sud une surface plus importante pour une aire de jeux naturelle et polyvalente.
- 4. Maintenir, dans une optique de durabilité, l'empreinte du terrain de foot existant situé le plus à l'Est.
- 5. Au Sud, réserver une aire constructible permettant la construction éventuelle d'un bâtiment d'un seul niveau pour les activités en lien avec le futur port.
- 6. Au nord de la forêt (hors périmètre) envisager, à moyen terme, la création d'une salle multisports implantée dans le prolongement des courts de tennis.



3.3 Propositions du groupe 3 : secteur des loisirs lacustres

- 1. Aménager au sud du site une place publique située à la croisée des flux de circulation et bénéficiant d'une vue dégagée sur le lac.
- 2. Privilégier des revêtements de sol avec des matériaux naturels perméables aux eaux météoriques.
- 3. Tirer parti de la topographie pour aménager autour de cette place des constructions légères, semi-enterrées sur l'arrière et modulables destinées en priorité aux milieux associatifs locaux (pêche, paddle, vélos, plongée, kayak, saunas, etc.).
- Planter des arbres majeurs et des fruitiers haute-tige à proximité de la place de manière à éviter les îlots de chaleur et à offrir de vastes secteurs ombragés.
- 5. Prévoir, au Sud, une seule buvette pour l'ensemble du site de manière à profiter pleinement du cadre naturel.
- 6. Prévoir, au bord de l'eau, des WC et des vestiaires publics en suffisance ainsi que des secteurs réservés aux barbecues.
- Réserver, au Sud, du site un terrain naturel multi-usages et implanter les terrains de foot au Nord. Réfléchir à pouvoir utiliser un de ces terrains pour du stationnement temporaire en cas de manifestation.



4. SYNTHÈSE ET CALENDRIER

4.1 Le plan de synthèse des propositions





4.2 Le calendrier intentionnel

de la procédure du PA «Le																					
Laviau»	2024																2025)			
	J	F	М	А	М	J	J	А	S	0	N	D	J	F	М	А	М	J	J	А	S
ÉTAPE 1 : DÉMARCHE PARTICIPATIVE (ART. 2 LATC)																					
Organisation de la démarche participative																					
Atelier participatif																					
Rapport de synthèse et restitution																					
ÉTAPE 2 : PROJET POUR EXAMEN PRÉALABLE (ART. 37 LATC)																					
Fourniture des données de base (géomètre)																					
Étude et élaboration du PA (Plarel SA)																					
Études spécialisées : mobilité, environnement, servitudes, transfert au DP (ingénieurs spécialisés et géomètre)																					
Examen préalable du Service technique (Commune)																					
Examen préalable des Services cantonaux (Canton)																					
ÉTAPE 3 : PROJET POUR ENQUÊTE PUBLIQUE (ART. 37 LATC)																					
Adaptations du PA (Plarel SA)																					
Adaptations des études spécialisées (ingénieurs spécialisés et géomètre)																					
Enquête publique du projet de PA, des servitudes et du transfert au DP (30 jours)																					